



DECLARATION UE DE CONFORMITE N° FAST ET KROMIC FAST

Le fabricant ou son mandataire établi dans la communauté :

ALCAD
ZA 98 RUE DES MARAIS
26260 SAINT DONAT

Déclare que l'EPI neuf décrit ci-après :

Lunettes de soleil

1. De référence « FAST ET KROMIC FAST : REF
4107/4404/4406/4109/4408/4409 »

REPOND AUX EXIGENCES :

REGLEMENT UE 2016/425 « EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS »

ISO 12312-1:2013/A1:2015 "LUNETTES DE SOLEIL A USAGE GENERAL"



La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant

Fait Saint Donat, le 29/08/2022

Signé par Mr Didier et Gérant